

Interpellation urgente

Accès aux ECS : quelles pistes à suivre face à la consommation de drogues dans l'espace public ?

À l'approche de la municipalisation de la fondation ABS, des questions plus structurelles sur l'activité des espaces de consommation doivent attirer l'attention de notre Conseil. Depuis mars 2025, la question des critères d'accès aux ECS, soutenue par le Conseil communal, a été mise en stand-by par les services concernés. Depuis quelques semaines, on observe pourtant une recrudescence de la consommation de drogues dans l'espace public et la dégradation de la situation à certains endroits de la Ville. La question de la drogue redevient un sujet d'inquiétude pour la population lausannoise. Mais la consommation en rue n'est que la partie visible de l'iceberg, l'illustration d'un appel d'air dont les causes et effets doivent être interrogés. Comment expliquer que les personnes toxicodépendantes ne se dirigent pas toujours expressément vers les lieux destinés à cet effet ? Cette situation nouvelle et critique justifie l'urgence de la présente interpellation.

En mars 2025, notre Conseil communal avait accepté deux postulats, déposés respectivement par la conseillère PLR Mathilde Maillard et le conseiller PS Louis Dana, qui visaient à renforcer la capacité d'action des ECS par l'instauration de critères d'accès aux personnes résidant dans le Canton de Vaud, analogues aux mesures éprouvées à Zurich, et l'allongement de leurs horaires d'ouverture afin de sortir au maximum les personnes concernées de la dangereuse consommation en rue, dangereuse du point de vue sanitaire comme social.

Fin octobre de cette année-là, le rapport-préavis rendu par la Municipalité confirmait la volonté de mettre en place les mesures demandées par les deux postulats précités. Depuis, c'est le silence quasi-total sur la question des critères d'accès, soutenue de longue date par le PLR et au sujet desquels le PS communiquait en ces termes élogieux après la publication du rapport-préavis : *« l'introduction de critères d'accès aux ECS est une mesure de cohérence et de meilleure prise en charge, qui permettra un suivi individualisé des usagers et usagers et une orientation plus efficace vers les soins et l'accompagnement social. »*¹

Cela nous ramène aux événements actuels. L'appel d'air causé par l'accueil sans conditions dans les structures de consommation, que nous dénonçons depuis longtemps au PLR, paraît apporter des éléments d'explication à l'augmentation drastique de consommation de drogues dans l'espace public constatée.

Cet appel d'air, bien que nié par certains, a été confirmé par l'étude Unisanté de novembre 2025², qui montre notamment que plus du quart des utilisateurs des ECS ne résident pas régulièrement dans le Canton. Cet appel d'air a aussi été appuyé par les témoignages de première main récoltés par un commerçant auprès d'utilisateurs des ECS lors de la dernière campagne électorale³, qui font état de la présence de « vendeurs-consommateurs » venus notamment de France voisine qui sèment la terreur aux abords des ECS, ce qui peut, à juste titre, faire craindre aux personnes toxicodépendantes d'utiliser lesdits espaces.

Au vu de ce qui précède, je pose les questions suivantes à la Municipalité :

¹ Confino J. Communiqué — le PS Lausanne salue une stratégie globale pour améliorer la prise en charge des personnes consommatrices et la gestion de l'espace public. <https://ps-lausanne.ch/communiqu-le-ps-lausanne-salue-une-strategie-globale-pour-ameliorer-la-prise-en-charge-des-personnes-consommatrices-et-la-gestion-de-l-espace-public/>, 2025.

² Samitca S, Stadelmann S, Linder A. Évaluation des mesures complémentaires de la Ville de Lausanne à la pérennisation de l'ECS du Vallon. Rapport final. Lausanne, Unisanté – Centre universitaire de médecine générale et santé publique, 2025 (Raisons de santé 368), pp. 42-44.

³ Bocchia C. La Riponne à Lausanne et son ECS. <https://www.youtube.com/watch?v=Q18ORWTjaEY>, 2025.

1. La Municipalité a-t-elle connaissance d'une situation de surcharge pour les ECS du Vallon et de la Riponne ?
2. La Municipalité a-t-elle connaissance de faits de violence aux alentours des ECS et estime-t-elle que cela influe sur la fréquentation de ceux-ci ?
3. La Municipalité a-t-elle eu connaissance de l'arrivée de nouveaux consommateurs sur le territoire lausannois depuis l'étude Unisanté de novembre 2025 par le biais des assistants sociaux de terrain et des ECS ?
4. Quand la Municipalité entend-elle mettre en place et appliquer les critères d'accès aux ECS fondés sur le lieu de résidence, tel que souhaités par le Conseil communal depuis mars 2025 ?